

NOUVELLES DE L'A.E.P.U.

MERCREDI 14 DÉCEMBRE 1994

N° 4

Sommaire :

Compte-rendu de l'assemblée générale du 19.09.1994

- travaux en cours des commissions,
- procédures de recrutement et de promotion,
- projets de restructuration de la recherche universitaire,
- campagne d'habilitation des DEA,
- déontologie et rencontres avec les professionnels

Commission éthique et déontologie.

Commission recherche.

Lettre du Président de l'A.E.P.U. à Michèle Carrier.

Commission pédagogique

Commission - IUFM

Enseignants de la 16e section en poste dans les IUT

N'oubliez pas :

**Samedi 4 février 95 à
9 h 30**

28, rue Serpente à Paris
salle 320

Assemblée Générale

Compte-rendu de l'A.G. du 19 novembre 1994

55 à 60 membres présents (approximation due à la disparition regrettable de la feuille d'émargement durant l'A.G.).

Ordre du jour:

- 1 - travaux en cours des commissions,
- 2 - procédures de recrutement et de promotion,
- 3 - projets de restructuration de la recherche universitaire,
- 4 - campagne d'habilitation des DEA,
- 5 - déontologie et rencontres avec les professionnels.

Le secrétaire annonce que la mise à jour de l'*Annuaire des enseignants* est en cours. Chaque correspondant de l'AEPU a reçu la copie du dernier annuaire concernant son UFR ou son université. Il remercie ceux qui lui ont déjà répondu (Amiens, Bordeaux, Caen, Dijon, Lyon, CNAM-INETOP, Toulouse) et engage les autres à renvoyer les informations au plus vite.

C. Guillevic pose la question des enseignants de la 16^e section en poste dans les IUT. Il conviendrait qu'un collègue, enseignant lui-même en IUT, accepte d'être correspondant AEPU. Aucun des membres présents ne répondant, l'appel est lancé aux lecteurs de ce compte-rendu et nous remercions d'avance ceux qui se manifesteront.

R. Lécuyer : "l'Université demande que la bibliothèque Henri Piéron devienne CADIST. Cette bibliothèque serait donc la bibliothèque de référence dans la discipline. Cette fonction est remplie de fait depuis des années. Devenir CADIST est important puisque des moyens supplémentaires sont affectés. Je demande donc que l'AEPU appuie cette demande et que notre président écrive au Ministère pour la soutenir".

Aucune remarque ou réserve n'étant exprimée, le bureau donnera une suite favorable à cette demande.

Travaux en cours des commissions

Commission pédagogique.

Faisant référence à la Conférence des directeurs qui s'est réunie hier, le président annonce un tassement des effectifs étudiants en première année. Mais les effectifs élevés des années précédentes arrivent en second cycle, ce qui posera des problèmes pour l'accès aux places disponibles en 3^e cycle. D. Engelhart, présidente de la Conférence des directeurs, a fait état, sur la base d'observations ponctuelles, de divers mouvements d'effectifs observables selon les spécialités: augmentation sensible en psychologie clinique et psychopathologie, légère augmentation en psychologie du développement et diminution en psychologie sociale et du travail.

J.-D. Bagot, responsable de la commission pédagogique, prend alors la parole pour présenter l'état des travaux en cours. Il regrette l'omission, dans le *Panorama national des formations de 3^e cycle en psychologie*, concernant le DESS de psychologie clinique et pathologique de Reims dont M. Wawrzyniak est le responsable. De plus l'erratum qui a été inséré dans la brochure est imprécis : il faut lire que ce DESS est co-habilité avec l'université de Nancy 1. Le *Panorama* répond sans doute à un besoin puisque une centaine d'exemplaires ont été vendus. La commission pédagogique a le projet de le tenir à jour. Par ailleurs deux autres chantiers sont ouverts. L'un concerne la mise en place de la rénovation dans les 1^{er} et 2^e cycles, le second vise à analyser le devenir des diplômés de

3^e cycle. A.-M. Fontaine a pris en charge la coordination de ce travail (voir en annexe le rapport de la commission *in extenso*).

Pour ceux qui souhaiteraient diffuser le *Panorama*, C. Guillevic rappelle que la brochure est vendue 30 F.

B. Gaffié fait observer que des licences pluridisciplinaires sont mises en place et que se pose alors la question du titre de psychologue. F. Lugassy fait la même remarque à propos des licences de sciences cognitives.

J.-M. Petot prend alors la parole pour s'étonner que ces questions soient posées. Selon lui le texte du décret est parfaitement clair puisqu'il énumère la licence de psychologie, la maîtrise de psychologie et un DESS de psychologie ou un DEA de psychologie avec une stage professionnel, comme étant nécessaires pour se prévaloir du titre de psychologue. En outre, rappelle-t-il, J.-P. Rossi, invité à une réunion de la Conférence des directeurs, avait bien spécifié qu'en aucun cas les diplômes de sciences cognitives ne permettent de prétendre au titre de psychologue. En conclusion J.-M. Petot met en garde sur une reprise de discussions à ce sujet qui risqueraient de remettre en cause les résultats de dizaines d'années de luttes.

R. Lécuyer n'est pas tout à fait d'accord avec J.-M. Petot. "Nous devons prendre position sur les licences pluridisciplinaires."

Pour C. Guillevic les difficultés ne concernent pas le titre, mais bien plutôt les enjeux et les pratiques qui vont se développer après. Il faut aborder le problème au fond car on observe des dérives dans les emplois en cette période de dérégulation professionnelle.

T. Maillefaud observe de fortes pressions exercées par des médecins pour entrer dans les DESS et D. Weil, souhaitant un débat sur le fond à propos des DESS, signale des dérives du fait de l'introduction d'options dans les DESS existants (option de sciences cognitives dans un DESS clinique et patho par exemple).

J.-M. Petot estime qu'il faut encourager le développement d'options (gérontologie par exemple). Mais "notre sentiment de sécurité est illusoire, les décrets peuvent être facilement annulés. Nous avons un rôle central à jouer pour nous-mêmes et pour nos anciens étudiants."

R. Plas et A. Moch interviennent tour à tour pour défendre les ouvertures que permet la pluridisciplinarité.

Le président demande à la commission pédagogique de préparer sur ce sujet des éléments de discussion. J.-D. Bagot répond que ce problème est très important et qu'il ne peut répondre immédiatement au nom de la commission. C. Guillevic appelle à considérer la *Lettre de l'AEPU* comme le lieu propice à une amorce de débat. Enfin E. Lecourt suggère que la commission clinique mette cette question à son ordre du jour.

Une question est posée sur les commissions d'habilitation pour faire usage du titre de psychologue.

Très peu de commissions d'habilitation fonctionnent. Celle de la région de Bourgogne a été mise en place. Il y a un peu plus de cent dossiers dont 73 de conseillers d'orientation, 16 de psychologues scolaires, 16 de psychologues cliniciens, 7 de psychologues du travail.

J.-F. Camus: "Les débats, au sein de l'AEPU, sur les textes d'application du décret de 90 sont anciens. Il s'agit de régler "la clause du grand-père" au mieux des intérêts des candidats. Le Ministère s'accordait avec les professionnels sur la nécessité de régler le problème de professionnels "en extinction". Le scandale est que les commissions devaient se

réunir avant 1992. Les professionnels souhaitant passer devant ces commissions ne peuvent plus déposer de dossiers et la responsabilité en incombe au Ministère via les Préfets".

Pour C. Guillevic le problème n'est pas celui des critères à utiliser mais de ceux qui siègent dans ces commissions.

Suite à l'exemple cité d'un responsable de service qui voulait faire examiner en bloc plusieurs membres de son service, D. Fuchs rappelle que: 1) il s'agit de régler un passif et 2) nous sommes face à des démarches d'individus, il doit donc être clair qu'il faut se prononcer cas par cas.

Commission recherche

Le président annonce que le rapport de la commission recherche doit être l'occasion d'une redéfinition de ses objectifs. Cette commission doit être un lieu de réflexion capable de permettre à l'AEPU d'occuper le terrain de la recherche, à un moment où le débat est vif dans la communauté universitaire et où notre discipline doit prendre conscience de ses spécificités et affirmer ses exigences.

E.-H. Riard indique que la commission ne s'est pas réunie. Deux tâches étaient définies: 1) la mise à jour de l'annuaire de la recherche et 2) l'organisation d'une journée à la fin de 1995. En outre la question de la formation par la recherche était à l'ordre du jour.

C. Guillevic: "Si la commission n'a rien fait il faut désigner un collègue qui anime vraiment cette commission".

J.-F. Camus: "J'ai fait partie de la 1^{ère} commission recherche. Nous avons atteint un objectif: l'organisation d'une journée sur la visibilité de la recherche universitaire. Il faut déterminer des objectifs et actuellement le point central est la restructuration de la recherche universitaire. Sur la question de son évaluation, sur celle de son financement, nos collègues (Monteil en particulier) peuvent jouer un rôle décisif."

Le président: "Je propose de parler maintenant de la **recherche** en bousculant un peu l'ordre du jour proposé.

Il existe un texte signé par le directeur de la MST (Mission Scientifique et Technique, l'organe de proposition et d'évaluation au sein du ministère), Bernard Bigot, qui propose une nouvelle structure de la recherche dans l'ensemble des universités et les établissements publics de recherche comme le CNRS. Selon le schéma proposé dans ce texte, il existerait trois sortes d'unités de recherche après examen par les experts de la MST et, éventuellement, par le comité national de la recherche scientifique:

- les unités propres au CNRS,
- les unités mixtes CNRS-universités,
- les unités propres aux universités: jeunes équipes (JE), équipes d'accueil (EA) et les URA.

Le fait le plus nouveau est que les URA ne recevraient plus de dotation de base du CNRS. Elles seraient seulement éligibles aux programmes du CNRS, comme par ailleurs les EA et les JE qui auraient fait l'objet d'une évaluation positive de la part du comité national.

Toutes les URA ne deviendraient pas des UMR. Des bruits courent sur le nombre d'UMR nouvelles. Par exemple sur les 1.400 URA existantes, les 2/3 resteraient URA et 1/3 deviendrait UMR. Selon le nouveau directeur général du CNRS interviendraient des critères quantitatifs, alors que selon le texte Bigot n'interviendraient que des critères qualitatifs (qualité et correspondance des thèmes avec les axes stratégiques du CNRS). Si une unité est reconnue par la Mission scientifique et technique, elle peut demander à devenir URA. Selon ce projet une URA est une équipe à qui est seulement attribué un label par le CNRS, label qui marque l'adéquation entre les recherches effectuées et les choix stratégiques.

Les financements sur programme (suite à appel d'offres) seraient accrus et les financements concernant les personnels seraient diminués.

Le problème est : qui décide des programmes?

Il faut lire ces propositions dans le contexte plus général qui vise à équilibrer les dépenses en diminuant les dépenses de personnels et en augmentant les crédits alloués pour les unités qui s'inscrivent dans les axes stratégiques.

Ces propositions ont été présentées à la Conférence des Présidents d'Université. L'accueil a été réservé, en particulier à propos de la nouvelle définition des URA. Une commission tripartite examine les propositions, elle est composée de représentants du Ministère, du CNRS, de la commission recherche de la CPU."

J.-F. Camus: "Il y a 4 points importants:

- 1) la situation actuelle ne naît pas seulement d'une réduction de moyens budgétaires, mais d'un souci manifesté déjà par Courty de cadrer la recherche. L'université a mis en place un système d'évaluation, le CNRS a fait de même de son côté, mais le ministère de tutelle est unique.

- 2) le CNRS est complètement perfusé par l'université. Pour 1F que verse le CNRS, l'université verse de 5F à 8F. D'où,

- 3) l'idée d'une contractualisation entre le Ministère, l'Université et le CNRS (C pour Comité et non Centre). Les universités sont autonomes dans la définition de leurs stratégies de recherche, le CNRS ne se prononce qu'au niveau national et ce n'est qu'un partenaire.

- 4) il y a un désaccord politique entre le CNRS et les universités. L'université au niveau régional doit contracter un partenariat avec le CNRS. Mais la recherche universitaire a ses objectifs propres dont la référence n'est pas exclusivement la recherche scientifique. Le Ministère souhaite que les URA n'existent pas.

Le débat en est là, la situation est très ouverte et l'AEPU a montré l'importance que nous avons dans la recherche universitaire."

R. Lécuyer: "La commission recherche a du travail. Nous ne sommes plus dans la situation d'il y a 5 ans. Aujourd'hui l'organisation d'un colloque ne doit pas être un objectif en soi. Il faut que la commission recherche AEPU demande à rencontrer les experts et les consultants du Ministère. Et il y a des points sur lesquels il faut se battre. Par exemple le nouvel expert n'a pas l'air de vouloir admettre la prime d'encadrement doctoral.

A. Weil-Barais: "Il faut revigorer la commission recherche AEPU. La première commission avait rappelé que nous étions enseignants et chercheurs. Les deux colloques qui ont eu lieu ont joué ce rôle là. L'urgence n'est pas en effet d'organiser un colloque mais de rencontrer les experts."

M. Carlier: Caverni devait dresser la carte de la recherche universitaire en France. Il faut unir nos efforts. Monteil était pessimiste quant à savoir dans combien d'universités la psychologie serait un axe prioritaire pour la recherche.

D. Fuchs demande qui sont les experts.

R. Lécuyer: Les experts sont Mme Beaudichon, MM. Bonnet, Fayolle, Huteau, Louche, Pedinelli, Widlocher. Mme Levy-Leboyer est consultante et J.-M. Monteil préside la commission recherche de la CPU.

Le président: l'AEPU a un rôle à jouer dans la restructuration en cours de la recherche universitaire, contribuer à définir les UMR qui peuvent être créées, se prononcer sur les primes d'encadrement, etc. Les objectifs de la commission recherche sont à définir dans cette logique. Qui prend la responsabilité de la commission en fonction de ces objectifs ?

Le président demande à M. Carlier si elle accepterait cette responsabilité pour "unir nos forces"

R. Lécuyer estime nécessaire de distinguer la commission recherche AEPU de la commission recherche SFP.

M. Carlier : ma position est que toutes les composantes de la recherche doivent être reconnues. Cette position est différente et complémentaire de celle du Département Recherche de la SFP, qui dresse une carte des équipes reconnues par la MST et le CNRS. A mon avis les labos qui n'ont pas de reconnaissance officielle doivent également figurer. Il faut donc recenser tous les lieux où se fait une recherche et chacun (de ces lieux) peut remplir une fonction.

Plusieurs interventions (J.-M. Fabre, G. Amy, C. Guillevic) suggèrent d'utiliser les outils déjà développés, de prendre en compte dans l'étude le financement des thèses, les primes d'encadrement doctoral.

Le Président demande si l'assemblée est d'accord avec la politique proposée par M. Carlier.

R. Lécuyer exprime son accord mais demande que pour les petites universités on vise à mettre en place une politique de réseaux.

Ne relevant ni questions, ni objections, le président invite ceux qui veulent constituer cette commission à se déclarer.

Membres de la commission déclarés au moment de l'A.G. :

V. Aebischer, Bagnet, J.-F. Camus, M. Carlier, M. Cornaton, E.-H. Riard.

M. Carlier va contacter les membres de la commission précédente pour les informer de la nouvelle composition et les solliciter (*voir plus loin la date de la prochaine réunion de la commission*).

G. Amy demande que soient établis des rapports entre la commission recherche et la commission pédagogique par l'intermédiaire de leur responsable respectif.

Le président invite alors M.-H. Lavallard à faire le point sur la **commission IUFM**.

M.-H. Lavallard déclare avec vigueur que l'analyse présentée lors de l'A.G. de juin et l'appel à participation sont restés sans écho. Or il est urgent de définir une politique. Si l'affluence des étudiants a diminué en psychologie, elle a augmenté en médecine et, après les échecs au PCEM, les étudiants reviendront en psychologie.

La commission IUFM n'est donc pas constituée. Que les collègues participant aux IUFM se manifestent auprès de M.-H. Lavallard, 28, rue Serpente, 75006 Paris (cf. à la suite de ce compte-rendu les informations souhaitées par M.-H. Lavallard)

Le président invite un représentant de la **commission éthique et déontologie** à faire le point sur ses travaux.

J.-M. Petot : la commission éthique et déontologie de l'AEPU est pour l'instant relativement inactive. L'an dernier il y a eu un moment difficile lors de la révision de la loi Huriet. Le résultat est consternant car désormais la loi s'applique à la psychologie. Il s'agit maintenant d'impulser la rédaction d'un code d'éthique des psychologues et d'en obtenir la reconnaissance officielle. Les membres de la commission éthique AEPU vont être sollicités par le groupe de représentants de la SFP, de l'AEPU et de l'ANOP réuni à l'initiative d'Odile Bourguignon. Mais il ne faut pas parasiter la SFP qui est peut-être mieux placée que nous. Le moment est venu de réactiver notre commission et nous souhaitons que de nouveaux membres rejoignent la commission éthique et déontologie de l'AEPU car il va y avoir du travail.

Liste des commissions Bourguignon:

Éducation, R. Voyazopoulos
Enseignement, J.-M. Petot
Justice, D. Castro
Recherche, M. Carlier
Santé, B. Gibello
Vie sociale, A. Létuvé
Travail, P. Cohen

La composition de ces commissions répond à l'appel suivant du groupe :

Dans le but de réunir et de coordonner les actions dispersées entreprises jusqu'ici dans le domaine de l'éthique et de la déontologie et partant de la nécessité de

- protéger les usagers et donner aux professionnels les moyens juridiques d'assurer cette protection

- mieux organiser l'ensemble de la profession

- accompagner l'évolution des pratiques et des formations

un groupe de concertation rassemblant des représentants de l'AEP, l'ANOP et la SFP s'est créé le 2 juillet 1994 pour appeler à la constitution de commissions spécialisées dans les différents champs de la psychologie : éducation, enseignement, justice, recherche, santé social, travail et formation. Ces commissions vont avoir pour objectifs de réactualiser les codes de déontologie existants et de repérer les difficultés notamment liées à des vides juridiques dans les pratiques qui relèvent de leur champ respectif.

R. Lécuyer: C'est la première fois que l'ANOP et la SFP se remettent à travailler ensemble. C'est très positif.

Mais la loi Huriet-Sirussat pose elle-même un problème d'éthique. Un professionnel de la psychologie a droit au respect. Moi, psychologue, j'estime être mieux placé qu'un médecin. La loi va contre mon éthique.

La déclaration syllogistique de R. Lécuyer soulève questions et controverses : est-il possible de défendre l'éthique d'un point de vue corporatiste? N. Puig d'une part et H. Beauchesne d'autre part, tous deux médecins et psychologues, expriment un jugement radicalement opposé sur la proposition de Lécuyer.

J.-M. Petot: je partage totalement la position de Lécuyer. La loi est faite d'abord pour les essais et contrôles de médicaments. Le Comité National d'Éthique a estimé dans un avis du 17 octobre que la recherche dans les sciences du comportement devait être évaluée par une commission comportant des représentants de la discipline.

Le président estime en effet que la situation est préoccupante, mais la mobilisation coordonnée de l'AEP, du SNP, de l'ANOP, de la SFP est garante d'une vigilance maintenue.

Rencontres avec les professionnels

Le président: Lors de nos contacts avec le SNP, 2 thèmes ont été abordés: 1) le titre de psychologue et 2) la place des professionnels dans les formations universitaires.

Sur le titre de psychologue, la loi de 1985 se réfère à une "formation de haut niveau" sans préciser "formation de 3^e cycle" (DESS ou DEA + stage). L'ANOP veut engager une action en révision de la loi. Nous ne nous sommes pas engagés sur ce point car, à notre avis, il est très risqué de remettre la loi en chantier. Il conviendrait plutôt de corriger les cas qui font problème (exemple DPS en 2 ans et non en 1 an).

Sur la place des professionnels dans les formations universitaires l'ANOP et le SNP souhaitent que la participation des praticiens soit garantie sur une certaine durée. La Conférence des Directeurs doit débroussailler cette question.

Nous souhaitons travailler avec eux et servir de chaînon entre eux et la SFP qui est vue comme un regroupement de chercheurs. Nous défendons une position pragmatique et revendiquons tout ce qui concerne la délivrance des diplômes.

R. Lécuyer: Il est extrêmement important que l'AEPU joue ce rôle et contribue ainsi à raccommoquer la scission SFP/ANOP qui a constitué un échec. A propos du titre, plutôt que de réviser la loi, on peut chercher à obtenir un décret qui énonce que "haut niveau" égale "diplôme de 3^e cycle".

Campagne d'habilitation des DEA

Le président: Le nouveau directeur de la DS 6 (sciences humaines et sociales) est M. André Dauphiné (géographe, université de Nice). L'un des objectifs est de réduire le nombre de DEA par la constitution de réseaux et l'incitation à des co-habilitations. Ces regroupements doivent en outre permettre qu'aucun chercheur habilité ne reste isolé, à l'écart d'une formation doctorale. Il n'y a pas de normes contraignantes, mais il est souhaitable qu'il y ait au minimum 7 à 8 enseignants habilités et au minimum 15 diplômés par an. Des dérogations sont envisageables s'il y a une cohérence scientifique suffisante et des perspectives d'emploi pour les étudiants. Parallèlement la campagne d'habilitation des écoles doctorales est en cours. Une équipe d'accueil est une équipe reconnue mais on peut, pour une durée limitée, recourir à des chercheurs isolés qui ont le projet de s'intégrer à une équipe reconnue ou de créer une équipe.

Certains des membres présents souhaitent-ils faire état de risques ou de difficultés dans leur université ?

M. Cornaton: à Lyon 2, quatre DEA ont été déposés. 3 ont reçu l'aval du conseil d'administration de l'Institut de psychologie (psychologie clinique, psychologie sociale et neurosciences). Le conseil scientifique a accepté le DEA cognitive de Martin. Le résultat est "non" pour cognitive, "oui" pour neurosciences; pour clinique et pour sociale-travail il faut étoffer l'équipe. Je fais donc appel ici à d'éventuels candidats.

T. Maillefaud: il y a un problème de multi-appartenance dans le cas d'associations entre DEA ou avec des DEA de disciplines autres que psychologie.

Le président: il faut toujours une appartenance principale.

Procédures de recrutement et de promotion

C. Guillevic: Par rapport aux informations publiées dans les dernières *Nouvelles de l'AEPU* nous n'avons rien de notable concernant les nouvelles procédures de recrutement et de promotion. Les instances consultées par le ministère ne délivreront par leur avis avant janvier 1995. Nous y reviendrons lors de la prochaine A.G.

Pour la campagne en cours, les thèses ou les textes d'habilitation doivent être envoyés, aux rapporteurs du CNU à la date fixée par le ministère (mi-décembre) même si la thèse ou l'habilitation ne sont pas encore soutenues. En revanche il est très important de veiller à ce que les rapporteurs et les membres de jury rédigent leurs rapports dans les délais très brefs afin que les compléments au dossier (date et rapports de soutenance) soient envoyés avant le 15 janvier 1995(délai impératif). La commission siégeant à la mi-février il faut laisser aux rapporteurs du CNU un délai raisonnable pour l'examen des dossiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

compte-rendu établi par le secrétaire J.-P. Pétard

Commission éthique et déontologie

**La commission éthique et déontologie de l'AEP
se réunira le lundi 30 janvier à 9h
45, rue des Saints Pères, à Paris
salle 42 (R.d.C à droite)**

Commission recherche

Suite aux contacts que M. Carlier a pris avec les membres de l'équipe précédente, l'animation de la réunion qui doit fixer le mode de travail de la commission recherche est confiée à Michèle Carlier et à Claire Leconte.

Les missions qui lui sont confiées par l'A.G. étant très larges, la commission déterminera ses priorités et établira son échéancier. Rappel des missions :

1. Mise à jour de la carte de la recherche universitaire en psychologie, qui apportera les compléments indispensables à l'annuaire recherche de l'AEP. L'objectif est:
 - interne : mettre en évidence la diversité des thèmes et des formes d'organisation de la recherche universitaire et fournir à chacun les informations utiles pour les échanges et les projets d'activités communes,
 - et externe : donner à l'association les moyens d'éclairer les collègues en vue des négociations qu'ils peuvent engager dans leurs structures universitaires respectives.
2. Préparation de la réflexion de l'AEP sur les projets de restructuration de la recherche universitaire et de modification des liens entre les universités et le CNRS. L'objectif est de faire en sorte qu'à partir d'une information de première main nous élaborions collectivement une position qui tienne compte des enjeux spécifiques à notre discipline.
3. Recenser les aides matérielles à la formation par la recherche et les modes de financement des thèses en psychologie (allocations, bourses diverses, contrats, ainsi que les crédits d'accueil alloués aux équipes) de façon à prendre conscience à la fois des points communs aux différentes formations doctorales de psychologie, mais aussi des éventuelles disparités régionales et sous-disciplinaires. Ce dossier devrait permettre à l'association de plaider de façon plus efficace la cause de l'accompagnement des thèses dans notre discipline. Il y va du renouvellement du corps des enseignants-chercheurs et des chercheurs comme des débouchés de nos formations au plus haut niveau.

**La commission recherche de l'AEP
se réunira le samedi 28 janvier à 9h30
45, rue des Saints Pères, à Paris
salle 42 (R.d.C à droite)**

Commission Pédagogique

Rapport présenté à l'A.G. du 19 novembre 1994

1) *Panorama national des formations de 3^e cycle de Psychologie.*

La Commission Pédagogique déplore d'avoir oublié d'analyser dans cette brochure le DESS de psychologie clinique et pathologique de Reims dont le responsable est Michel Wawrzyniak. Elle remercie ce dernier de prendre la chose avec bienveillance et bonne humeur. A ce propos il est signalé que l'erratum inséré dans la brochure est imprécis : il faut lire que ce DESS est co-habilité avec l'université de Nancy 1.

Ce *Panorama* reçoit un très bon accueil, sans doute parce qu'il correspond à une réelle demande d'informations. A ce jour nous avons vendu une centaine d'exemplaires. Début octobre la brochure a été envoyée à tous les responsables de DESS ou de DEA, accompagnée d'une lettre faisant appel aux modifications éventuelles et aux nouvelles plaquettes. Nous envisageons en effet une mise à jour ultérieure, et pour l'instant nous recueillons les remarques et les brochures des nouvelles formations.

2) Deux nouveaux chantiers ont été entrepris par la commission pédagogique :

- **Mise en place des rénovations en 1^{er} et 2^e cycles.** L'objectif de ce travail est d'analyser la façon dont les universités ont pu rendre effectives les directives ministérielles et les recommandations de l'AEPU (cf. compte rendu de l'A.G. du 13 février 1993). Nous en sommes actuellement à la phase de recueil des brochures descriptives destinées aux étudiants ou, à défaut, lorsque la rénovation n'est pas en place cette année, les projets pour 1995. Les points particulièrement étudiés seront les suivants :

DEUG : caractère pluridisciplinaire;

phase d'orientation (première période du premier niveau);

type et nombre de modules, volume horaire, validation, capitalisation;

Licence : modules transversaux et interdisciplinaires se rapportant aux trois thèmes :

santé, éducation et formation, travail et vie sociale;

TER;

Maîtrise : structuration sur la base de modules thématiques;

choix du TER articulé sur l'un des thèmes.

- **Insertion professionnelle des diplômés.** A l'origine de ce travail se trouve le constat fait lors de l'élaboration du *Panorama* : les brochures de DESS ne contiennent aucune information sur l'embauche effective et l'insertion professionnelle des diplômés des années précédentes, alors que nous savions que plusieurs universités s'étaient penchées sur le problème (par exemple Toulouse). Lors du débat de la foire aux TD, Robert Martin nous fit part du travail important engagé depuis plusieurs années par l'université de Lyon 2 sur tous les DESS. Dans le courrier qui accompagnait l'envoi du *Panorama* aux responsables de formation, ceux-ci ont été sollicités afin qu'ils nous fassent part des enquêtes en cours. Nous remercions ceux qui ont déjà répondu à cette demande, mais nous renouvelons cet appel. Nous souhaitons que tous ceux qui ont entrepris un travail d'enquête sur l'insertion de leurs diplômés soit directement, soit comme cela est souvent le cas par le relais des associations d'anciens étudiants, nous communiquent leurs résultats. Les envois doivent être adressés à Anne-Marie Fontaine qui assure le suivi de ce dossier :

Anne-Marie Fontaine

UFR de Psychologie

Université Paris X

200 Av. de la République

92001 NANTERRE CEDEX

Tél. secrétariat DESS (1) 40 97 70 75

télécopie (1) 40 97 71 58

Le projet de la commission est de faire une synthèse des réponses et, éventuellement, de proposer un recueil d'éléments à ceux qui souhaiteraient entreprendre un travail équivalent.

**La commission pédagogique de l'AEP
se réunira le samedi 21 janvier à 9h30
28, rue Serpente, à Paris**

Commission IUFM

Pour sa constitution contacter dès maintenant

M.-H. Lavallard
28, rue Serpente, 75006 Paris
télécopie (1) 40-51-70-85)

et lui communiquer les informations ci-dessous :

- 1- un bref bilan des options pré professionnalisées préparant à l'IUFM :
 - existent-elles en DEUG, en licence ?
 - comment sont-elles organisées ?
 - en collaboration ou non avec des professeurs des ex Écoles Normales ?
 - avec quel succès aux IUFM ?
 - motifs de satisfaction ? difficultés ?
 - et tous autres renseignements utiles...

- 2- les règlements d'accès aux IUFM de leur secteur, en précisant si ces règlements sont portés ou non à la connaissance des candidats, et par quels moyens.

- 3- toutes les informations possibles sur l'intégration - ou les limites de l'intégration - de la psychologie aux programmes des IUFM : aspects organisationnels (existence d'un directeur d'études psychologue - ou non-psychologue chargé de la psychologie, participation aux conseils de direction de l'IUFM) et aspects pédagogiques (enseignements obligatoires pour tous, pour certains étudiants seulement, optionnels, validés ou non - et si oui comment ?; programmes : principaux thèmes traités, nombre d'heures, etc.; enseignants : statutaires ? chargés de cours ? ...)

Nous les en remercions d'avance

Enseignants de la 16^e section en poste dans les IUT

Nous invitons les enseignants de la 16^e section en poste dans les IUT à nous contacter. Il conviendrait qu'un collègue, enseignant lui-même en IUT, accepte d'être correspondant AEP. Écrire à:

J.-P. Pétard
AEP
28, rue Serpente
75006 PARIS